

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE ADMISSION EN RESIDENCE AUTONOMIE

*Vous avez visité la résidence et maintenez votre demande d'admission.*

*Afin de finaliser votre candidature, merci de revenir vers nous avec les documents de cette liste. Ces documents sont nécessaires afin de confirmer votre identité, de justifier vos ressources et, le cas échéant, de constituer votre dossier du résident. Les modalités de traitement de vos données à caractère personnel par ARPAVIE ainsi que les droits dont vous disposez à ce titre sont précisés par le contrat de séjour et ses annexes et notamment le Livret d'accueil. L'établissement vous a remis ces documents avec la présente liste des pièces à fournir.*

*Si votre admission dans la structure ne se concrétise pas le dossier de demande d'admission vous concernant sera détruit dans un délai de 1 an.*

### I. DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR L'ETUDE D'UNE DEMANDE D'ADMISSION

#### *Partie administrative*

- Dossier de pré-inscription Arpavie
- Evaluation autonomie selon la grille AGGIR dûment complétée par le médecin traitant ou un autre médecin
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Photocopie de la carte de séjour pour les étrangers
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie du jugement de mise sous protection juridique ou d'habilitation familiale (le cas échéant)

#### *Justificatifs des ressources*

- Photocopie du justificatif attestant du montant des ressources dont le montant des pensions de retraite
- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition les revenus
- Photocopie du dernier avis de taxe foncière
- Photocopie de la dernière quittance de loyer (le cas échéant)
- Photocopie de la demande d'APL auprès de la CAF, attestation CAF (le cas échéant)
- Photocopies des 3 derniers relevés bancaires pour consultation des mouvements (Avis à tiers détenteur ATD, remboursement de dette ...)

#### *Caution solidaire (le cas échéant)*

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport de la personne se portant caution
- Une pièce justificative de domicile de moins de trois mois de la personne se portant caution, parmi les documents suivants :
  - Dernière quittance de loyer
  - Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois
  - Attestation d'assurance logement de moins de trois mois
  - Dernier avis de taxe foncière
- Photocopie d'un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles de la personne se portant caution, parmi les documents suivants :
  - Contrat de travail
  - Pour un artisan : extrait D1 original du registre des métiers de moins de trois mois
  - Pour un travailleur indépendant : copie du certificat d'identification de l'INSEE
  - Pour une profession libérale : copie de la carte professionnelle
  - Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels

- Photocopie d'un ou plusieurs documents attestant des ressources de la personne se portant caution, parmi les documents suivants :
  - Dernier avis d'imposition
  - Dernier avis de taxe foncière
  - Trois derniers bulletins de salaires
  - Deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées
  - Justificatif de versement des indemnités retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur"
  - Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers

#### ***En cas d'une demande d'admission au titre de l'aide sociale à l'hébergement***

- Attestation de dépôt de demande d'aide sociale à l'hébergement auprès du CCAS (le cas échéant)
- Notification du Conseil départemental du droit à l'aide-sociale
- Attestation APL ou attestation de refus (le cas échéant)

#### ***Divers***

- Carnet de vaccination à jour de l'animal de compagnie + parrainage (le cas échéant)
- Certificat médical attestant l'absence de trouble incompatible avec une vie en collectivité en toute autonomie

## **II. DOCUMENTS A TRANSMETTRE POUR UNE ADMISSION**

#### ***Partie administrative***

- Contrat de séjour et ses annexes
- Photo récente du résident
- Un RIB
- Photocopie de l'assurance multirisque habitation + responsabilité civile vie privée (si choisi son assurance personnelle)
- Fiche individuelle résident relative à la téléassistance

#### ***Document facultatif pour la constitution d'une fiche d'urgence***

- Photocopie de la carte vitale

\*\*\*\*\*